



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze mai 2026, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Madame Claude GOY, Maire,

Etaient présents : GOY Claude, PONCET Marie Christine, BROSSARD Gilles, PIEGAY Gisèle, DENIS Bruno, BARRON Karine, TOURRAL Gaëlle, THABUIS Jérôme, FAYOLLE Maud, FONT Emmanuel, ORIOL Angélique, GOUTAGNY Nadine, TURBAN LINDECKER Céline, FAYOLLE Amandine, GUYOT Anthony, GUINAND Lucas

Absents :

Excusés : MALEYSSON Yann, ESSERTEL Franck, DUPEYRON François,

Pouvoirs : MALEYSSON Yann pouvoir à Gilles BROSSARD, ESSERTEL Franck pouvoir à Claude GOY, DUPEYRON François pouvoir à Nadine GOUTAGNY

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Nadine GOUTAGNY

Quorum : 10

16 présents – 19 votants

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026
- Délibération : Modifications des statuts du SIEMLY
- Délibération : Subvention à l'association du Twirling
- Délibération : Désignation des représentants communaux au sein des commissions de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Délibération : Création d'un emploi saisonnier
- Délibération : Délégation de compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom du Maire : Maire intéressée
- Délibération : Délégation de compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la Mairie
- Délibération : Demande de subvention au titre de l'appel à projets du Département pour l'année 2026
- Délibération : Demande de subvention au titre des amendes de police du Département pour l'année 2026
- Décisions du Maire

Questions diverses

- Conseil Municipal du 05/06/2026 pour élections des délégués pour les élections sénatoriales
- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date 23 avril 2026 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Nadine GOUTAGNY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Délibérations**

N°2026-34 : Approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 27 février 2026 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat.

Elle expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels, notamment puisque la Communauté de Communes Forez Est a pris la compétence de l'eau potable au 1^{er} janvier 2026. Ainsi les représentants sont désignés par la CCFE et non plus directement par les communes.

Madame le Maire donne lecture de la modification des statuts, notamment des articles 1 et 6.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-35 : Attribution d'une subvention à l'association du Twirling

Madame le Maire explique qu'il convient d'étudier une demande de subvention d'une association.

Anthony GUYOT, représentant la commission vie associative, présente la demande formulée par l'association du Twirling Club.

L'association sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle permettant de couvrir une partie des frais de la **participation de 2 de leurs membres au championnat d'europe à Eindhoven.**

Il est précisé que l'une d'entre elle a terminé sur le podium.

La commission vie associative propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 300,00 € à l'association.

Gisèle PIEGAY précise que cette association bénéficie de la salle polyvalente, mise à disposition gratuitement, pour leurs entraînements hebdomadaires.

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-36 : Désignation des représentants communaux au sein des commissions de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Madame le Maire rappelle que la Commune de Larajasse est membre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL).

Le conseil communautaire du 12 mai 2026 a défini ses commissions et leur composition.

Il convient maintenant de désigner les représentants du conseil municipal de Larajasse au sein de ces commissions. Des feuilles de route de chacune de ses commissions ont été envoyées aux conseillers municipaux afin de comprendre le rôle et le fonctionnement de ces commissions.

Des conseillers se renseignent l'investissement que cela peut représenter, en termes de temps, réunions, trajets, Après échanges sur les commissions et les souhaits de chacun, le conseil Municipal désigne les membres suivants aux commissions de la CCMDL :

- Agriculture/Forêt : Lucas GUINAND
- Bâtiments/Patrimoine : Binôme responsable de commission : Franck ESSERTEL
- Assainissement/Rivières : Bruno DENIS
- Culture : Marie Christine PONCET
- Economie : Gisèle PIEGAY
- Gestion déchets : Angélique ORIOL
- Petite enfance/enfance/jeunesse : Amandine FAYOLLE + Binôme responsable de commission : Claude GOY
- Solidarités : Gaëlle TOURRAL
- Transition énergétique : Jérôme THABUIS
- Habitat et urbanisme : Claude GOY
- Voirie : Anthony GUYOT
- Mobilités : Marie Christine PONCET. Pour information, Franck ESSERTEL est vice président aux mobilités

Madame le Maire demande de délibérer sur ces désignations.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-37 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire informe que les emplois des communes sont créés par le conseil municipal.

L'article L332-23.2 du code général de la fonction publique, permet à la collectivité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Les services techniques doivent faire face régulièrement en été, à un surplus d'activité lié entre autres à la météo ou à d'autres tâches imprévues qui viennent s'ajouter à leurs missions habituelles déjà bien chargées en cette période.

Madame le Maire propose ainsi de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité.

Elle précise que conformément à la réglementation, ce poste, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pourra être pourvu pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Madame le Maire invite le conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-38 : Délégation de compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom du Maire et en tant que Maire intéressée

Madame le Maire se retire du conseil dans la mesure où elle va être intéressée à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme.

Gilles BROSSARD, adjoint de la commission urbanisme, expose au conseil municipal qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme que « Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Une demande de permis de construire a été déposée par Benoit GOY, fils Claude GOY, enregistrée sous le n° PC 069 110 26 00013.

Il demande au conseil municipal de désigner un de ses membres pour être signataire, à l'issue de la phase d'instruction par le service urbanisme de la CCMDL et après avis de tous les organismes

nécessaires, de l'arrêté qui sera établi à l'encontre ou en faveur de cette demande de permis de construire.

Au regard des éléments exposés, Franck ESSERTEL, adjoint et Président de la commission urbanisme, est désigné pour signer la décision relative à la demande de permis de construire n° PC 069 110 26 00013.

Approuvé à l'unanimité (17 votants)

Le pouvoir de Claude Goy n'étant pas pris en compte également

N°2026-39 : Délégation de signature pour les décisions des autorisations d'urbanisme déposées par la Commune

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2026-20, le Conseil Municipal lui a donné délégation pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme au nom de la Commune, à condition que le projet ne dépasse pas 500 000 €.

Concernant la décision relative aux autorisations d'urbanisme déposées au nom de la Mairie (permis de construire, déclarations préalables, ...), Madame le Maire demande qu'un adjoint puisse avoir la délégation de signature.

Madame le Maire propose que Franck ESSERTEL, adjoint et responsable de la commission urbanisme, puisse recevoir cette délégation.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-40 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial avec le Département du Rhône – Rénovation toiture du pôle d'animation

Madame le Maire informe que le Conseil départemental du Rhône souhaite poursuivre et renforcer son partenariat avec les communes en continuant à soutenir leurs investissements.

Ce partenariat repose sur une logique de projet, la procédure prend la forme d'un appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements peuvent répondre. Cet appel à projet doit s'inscrire dans le cadre des priorités départementales.

Madame le Maire informe du projet de rénovation de la toiture du pôle d'animation.

Elle propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2026 afin de financer une partie de ces travaux, à hauteur de 50% du cout estimé.

Madame le Maire, en tant que conseillère départementale, ne prend pas part au vote de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité (18 voix)

N°2026-41 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Madame le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie et de sécurité peuvent être subventionnées par le conseil départemental du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à des aménagements relatifs à la circulation routière ou de transport en commun.

Madame le Maire fait part du projet d'aménager une zone de sécurisation sur le bourg de Larajasse, vers le parc de la Gaise et le parking vers les vestiaires du foot.

Elle propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2026 afin de financer une partie de ces travaux, à hauteur de 50% du cout estimé.

Madame le Maire, en tant que conseillère départementale, ne prend pas part au vote de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité (18 voix)

⇒ **Décisions du Maire**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
3° : marchés publics inférieur à 100 000 € HT faisant objet d'un contrat			
24/04/2026	Réparation chauffage école publique	ECOL	544,20 €
05/05/2026	Sonorisation fête de la musique	Sono Dynamite	820,00 €

⇒ **Conseil Municipal le 05/06/2026**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que celui-ci doit se réunir (convocation fixée par décret) obligatoirement le vendredi 05 juin afin d'élire les délégués titulaires (au nombre de 5) et suppléants (au nombre de 3) du conseil de Larajasse pour voter aux élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre.

Une liste de candidats devra être présentée avant l'ouverture du scrutin.

La réunion est fixée à 19h00. Une convocation sera envoyée.

⇒ **Questions diverses**

Un tour de table est proposé pour faire le compte rendu, entre autres, des commissions qui ont pu se réunir :

- Commission économie : Compte rendu par Gisèle PIEGAY
 - 2 locaux se libèrent à la Villa Mary. Des personnes intéressées seront rencontrées
 - Food truck Chez Priss : demande de changer le vendredi au lieu du jeudi. Avis général favorable
- Commission vie associative : Compte rendu par Gisèle PIEGAY
 - Rencontre organisée avec les membres du bureau de la MJ : ont pleins de projets, 50 adhérents, mais ont été sentis en difficultés pour garder la dynamique. Une rencontre sera organisée avec tous les adhérents de la MJ pour soutenir le bureau et rappeler à tous les règles à respecter (local et attitude)
 - Une rencontre va être organisée avec quelques personnes de Larajasse qui veulent constituer un club de pétanque
- Commission bâtiments : Compte rendu par Bruno DENIS
 - Tour des bâtiments chaufferies avec le SYDER pour faire le point sur les petits et gros travaux à faire
 - Devis réceptionnés pour les travaux d'assainissement du parc de l'Aubépin
 - Début des travaux mardi pour la réfection d'étanchéité du toit du pôle d'animation
- Commission information : Compte rendu par Karine BARRON
 - Larajasse info : distribution début juillet, donc articles à rendre pour mi-juin
- Commission école : Compte rendu par Karine BARRON

- Compte rendu de la commission disponible sur le réseau : relecture des règlements cantine et garderie avec quelques modifications à la marge, permanences des inscriptions fixées les 02 juillet et 22 août, point sur la poursuite des bénévoles cantine faits, réflexion d'un logiciel pour les inscriptions et paiements ?
- Conseil municipal des enfants : Pas de mise en place dès la rentrée scolaire pour se laisser le temps de créer quelque chose de plus approfondi et réfléchi. Les enfants des écoles seront avertis de ce temps de réflexion avant la mise en place.
- Anthony GUYOT :
 - Réunion du SYDER : élection du bureau et des vices présidents. Très long car beaucoup de vices présidents et de candidats pour chaque nomination. Prochaine réunion : le 18/06, même jour que le conseil municipal
- Emmanuel FONT :
 - Organisation de la plantation des fleurs du lendemain : réception des fleurs faite. Voir pour arroser après la plantation car devrait faire chaud et avec le week end prolongé, les agents ne pourront pas arroser avant mardi.
- Maud FAYOLLE :
 - Stage de juillet du foot devrait avoir lieu à Ste Catherine et non Larajasse
 - Fait part de la demande de l'USDM pour un RDV avec les responsables de la Mairie. *Réponse* : Lucas Guinand avait justement prévu de prendre contact avec eux prochainement
 - Pièges à frelons : est-ce qu'on en a reçu ? Pour info 350 frelons ont pu être capturés
- Gaelle TOURRAL :
 - A participé à la réunion du centre social archipel : la directrice du centre social peut venir en CM pour présenter l'association. Regroupe 10 communes. Le conseil a lieu une fois par mois et tourne sur les communes pour leur réunion. Devrait donc avoir lieu sur Larajasse.
- Amandine FAYOLLE :
 - Informe que les pompiers pourront faire visiter le centre de secours en amont du prochain conseil du 18/06.
 - Signale que la balançoire à St Appolinaire est abimée et peut être dangereux
 - Informe qu'elle ne pourra pas se rendre à la réunion de la SEMCODA du 26/06
- Commission tourisme : compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Circuit des Gnollus de St Appolinaire : 700 badges était à mettre et il n'en reste plus que 50, donc a très bien fonctionné !
 - Suivi du balisage des sentiers de randonnées fait
 - Préparation de la journée du patrimoine : thème « Larajasse au 19° siècle », un parcours sera organisé avec des arrêts animations
 - Le Kalepin : agenda culturel des monts du lyonnais. Sera diffusé à tout le conseil,
- Commission finances : compte rendu par Gilles BROSSARD :
 - Déficit en fonctionnement et investissement, mais cela s'explique et tout est correct, aucune inquiétude. Car certaines dépenses payées sont notamment pour l'année (exemple les assurances) et les dotations ne sont pas encore perçues.
 - Rencontre avec M Bitonti, conseiller aux décideurs locaux, de la DGFIP, notamment pour rencontrer les nouveaux maires. Un tour d'horizon a été fait de la collectivité. Il a confirmé une situation très saine financièrement et une qualité technique comptable très bonne.

- Claude GOY :
 - Confirme la belle situation financière, qui va permettre de pouvoir lancer les projets prévus, notamment celui de Lamure.
 - Rappel de la visite des bâtiments le vendredi 29/05
 - Le chauffage va être arrêté dans les bâtiments communaux. Une opération de désembouage va entraîner une coupure de l'eau chaude pendant une semaine en journée : une information sera faite aux locataires.
 - Locaux de la villa Mary : les locations bougent et se libèrent. Le souhait est de se rapprocher du CPTS des coteaux rhodaniens pour amener des professionnels de santé (pourquoi pas un médecin quelques jours par semaine)
 - Une demande d'une autorisation pour un relais fibre optique dans le clocher à Lamure a été reçu par le SDMIS : Anthony se renseigne auprès de David FAYOLLE, chef de centre
 - Diverses invitations sont communiquées et devis en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h45.

Madame le Maire

Claude GOY



La secrétaire de séance

Nadine GOUTAGNY



Publié le

